

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE PARTICULIERE POUR LE PIGEON RAMIER

Pour la période du 19 mai au 16 septembre 2017

(demande à réaliser uniquement après avoir pratiqué l'effarouchement)

À ADRESSER À LA **DDTM** 5 JOURS OUVRÉS AVANT LA 1^{ère} DATE D'INTERVENTION
10 BD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

Je soussigné (NOM-PRENOM) :

Demeurant à :

Code postal/Commune :

Tél (obligatoire) :

Email :

Agissant en qualité de : Propriétaire

Exploitant agricole

Détenteur de droit de chasse

Sur les cultures : Protéagineux

Oléagineux

cultures maraîchères

1^{ère} date d'intervention prévue :

Parcelles cadastrales (cultivées et faisant parties de la déclaration PAC) :

Surface : hectares situés sur la (les) commune(s) de

Ma demande concerne les tireurs⁽¹⁾ suivants (y mentionner le demandeur si besoin) :

Nom – Prénom	N° du permis de chasser	Nom – Prénom	N° du permis de chasser

⁽¹⁾ **le tireur doit être titulaire d'un permis de chasser valide en Loire-Atlantique et porteur d'une copie de l'autorisation.**

Je m'engage à transmettre un bilan des destructions (modèle au verso), même en cas de bilan nul, **avant le 30 septembre** à la DDTM avec copie à la Fédération des Chasseurs.

Fait à, le / / 2017.

Signature du demandeur :

Signature de l'exploitant agricole* :

Signature du détenteur de droit de chasse* :

(*si différent du demandeur)

Rappel des règles à respecter :

-l'autorisation de chasse particulière n'est valable que sur les communes suivantes : Carquefou, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Desert, Soudan, Vair-sur-Loire.

- uniquement à poste fixe, matérialisé de main d'homme dans la ou les parcelle(s) déclarée(s) : un seul tireur par poste fixe et distant d'un minimum de 100 m entre 2 postes.

- interdiction d'utiliser des formes, appelants ou appeaux.

-le tir n'est autorisé que si la parcelle est munie d'un dispositif d'effarouchement, l'administration se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires afin de vérifier la mise en place de ce dispositif.

En cas d'absence, la demande sera refusée.

- le tir ne peut être pratiqué que sur les cultures à protéger et jusqu'à leur récolte (semis et cultures sur pieds à protéger).

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet

autre (préciser) :

Avis favorable

AVIS DE L'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet

autre (préciser) :

Avis favorable

COMPTE-RENDU D'AUTORISATION DE CHASSE PARTICULIERE POUR LE PIGEON RAMIER DU 19 mai AU 16 SEPTEMBRE 2017

À retourner à l'adresse ci-dessus pour le 30 septembre 2017

En l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention «néant». À défaut de compte-rendu, l'autorisation n'est pas renouvelée l'année suivante.

Je soussigné (NOM-PRENOM) :

Demeurant à :

Code postal/Commune :

Tél (obligatoire) :

Email :

Agissant en qualité de bénéficiaire d'une autorisation préfectorale de chasse particulière du pigeon ramier, dont copie ci-jointe.

J'informe la DDTM pour chaque intervention :

Date	N° de parcelle	Culture	Prélèvement	Observations

Date, signature :